

CONSULTATION PUBLIQUE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR23-39

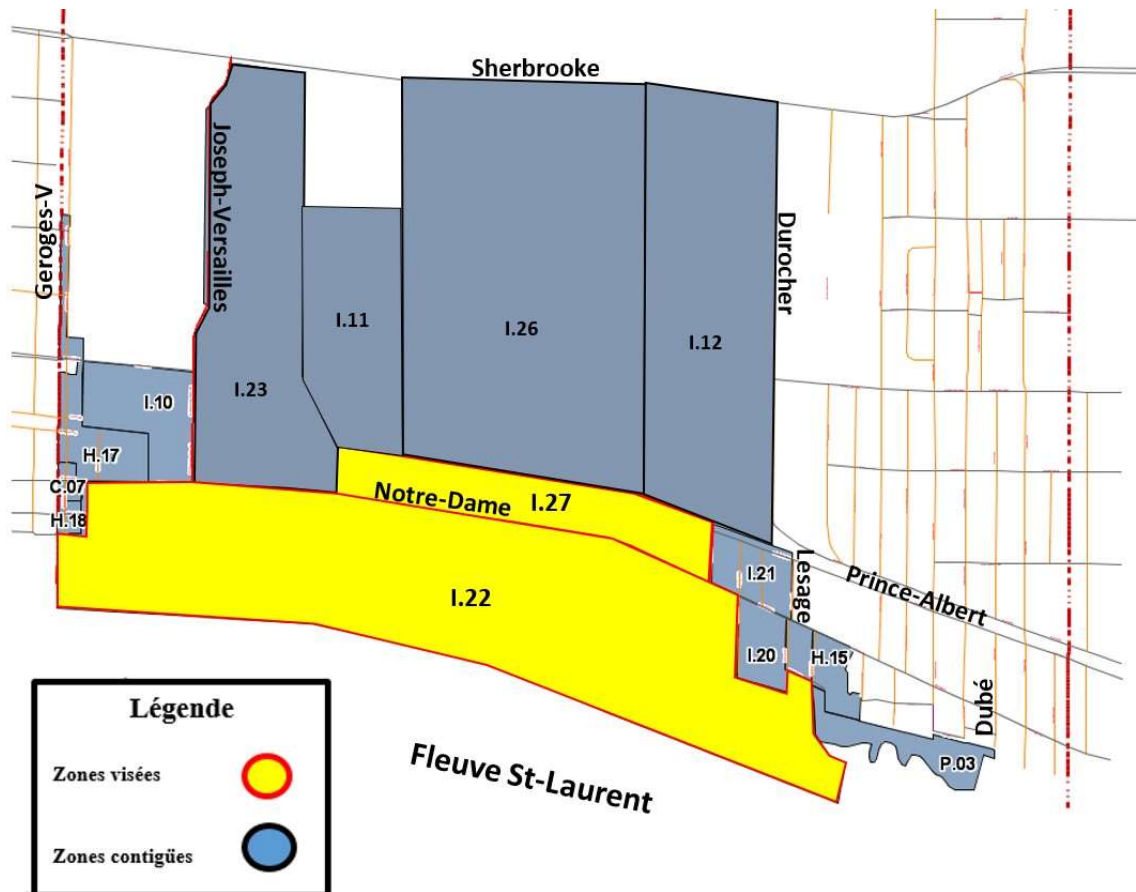
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES I.22 ET I.27 ET DE CRÉER LE CODE D'USAGE I215 – CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT, D'EXPÉRIMENTATION ET D'OPTIMISATION DES TECHNOLOGIES DE CAPTAGE ET DE SÉQUESTRATION DU CARBONE

La soussignée avise les personnes intéressées que la Ville de Montréal Est a adopté le projet de règlement cité en objet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 octobre dernier. Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique, le jeudi 2 novembre 2023 à compter de 16 h 00 à la salle du Conseil de la ville de Montréal-Est située au 11370, rue Notre-Dame, à Montréal-Est.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse, expliquera ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement PR23-39 a pour objet de modifier les limites des zones I.22 et I.27 et de créer le code d'usage I215 – Centre de recherche, de développement, d'expérimentation et d'optimisation des technologies de captage et de séquestration du carbone.

Ce projet de règlement peut faire l'objet d'une approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la zone visée et des zones qui lui sont contigües illustrées sur le croquis ci-dessous :



Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 11370, rue Notre-Dame Est, Montréal-Est, aux heures normales de bureau et sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, LE 23 OCTOBRE 2023

Kaouther Saadi
Greffière